

Décision n° 2022-739-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales recherche de la plateforme MRI de l'UAR n°3426 Biocampus Montpellier

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le livre VII du Code de l'Education ;

Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;

Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;

Vu la délibération n°2022-07-04-22 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 4 juillet 2022 portant approbation de la dérogation relative aux tarifs des activités commerciales recherche - BCM ;

Vu la délibération n°2022-06-20-3 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 20 juin 2022 portant approbation des tarifs de la plateforme MRI de l'UAR Biocampus Montpellier ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs de la plateforme MRI de l'UAR Biocampus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 : Ces tarifs prennent effet à compter du 5 juillet 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Montpellier, le 21 juillet 2022

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

Tarification auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS
Plateforme MRI

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
P1	Loupe, vidéomicroscope de base	Heure	5.36 €	22,32 €	22,32 €
P2	stations analyse d'images	Heure	7.29 €	35.77 €	35.77 €
P3	Microscope champ plein motorisé, vidéomicroscope avancé, spinning disk de base, microscope à feuille de lumière	Heure	15.66 €	55.41 €	55.41 €
P3-Timelapse*	Vidéomicroscope avancé, spinning disk de base, microscope à feuille de lumière	Heure	3.92 €	13.85 €	13.85 €
P4	Cytomètre analyseur de base, Microdissecteur laser	Heure	21.78 €	59.44 €	59.44 €
P5	TIRF, spinning disk avancé, HCS de base, scanner de lames	Heure	17.47 €	82.24 €	82.24 €
P5-Timelapse*	TIRF, spinning disk avancé, HCS de base	Heure	4.37 €	20.56 €	20.56 €
P6	Cytomètre analyseur intermédiaire, trieur de base	Heure	25.68 €	50.75 €	50.75 €
P7	Microscope confocal (HCS inclus), STED, MEB, microscope à illumination structurée, Tomographe à rayons X	Heure	37.04 €	101.89 €	101.89 €
P7-Timelapse*	Microscope confocal (HCS inclus), MEB, microscope à illumination structurée	Heure	9.26 €	25.47 €	25.47 €
P8	Cytomètre avancé (trieur, imageur)	Heure	48,99 €	131.03 €	131.03 €

*: tarif timelapse appliqué sur les expériences de nuit 19h-8h et le week-end (1/4 de tarif) et sur certains équipements.

Une réduction sera appliquée systématiquement (dont heures « timelapse ») :

-5% sur P1 à P8 si la commande est > à 1000€ HT

-10% sur P1 à P8 si la commande est > à 2500€ HT

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
ME Echantillon	Microscopie électronique - échantillons	échantillon	48.60 €	465.53 €	465.53 €
ME Observation TEM	Microscopie électronique - Observation échantillon	heure	68.79 €	2 237.99 €	2 237.99 €
HCS Consommable	Criblage - Consommable	échantillon	14.64 €	38.93 €	38.93 €
HCS Robot	Criblage - Robot	heure	523.23 €	1162.95 €	1162.95 €
Expertise	Criblage - Expertise	heure	21.02 €	552.27€	552.27€

*Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- SupAgro Montpellier.